Zeitschrift: Revue suisse de photographie

Herausgeber: Société des photographes suisses

Band: 11 (1899)

Heft: 12

Rubrik: Faits divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FAITS DIVERS

Société Lorraine de Photographie,

Nancy, le 20 Novembre 1899.

Monsieur et cher Collègue,

Nous avons l'honneur de vous informer que la Société Lorraine de photographie vient de transférer tous ses services dans un immeuble construit spécialement pour elle, rue Gilbert, 15.

Cette nouvelle installation, au centre de Nancy — à deux pas de la gare — était devenue nécessaire par le développement incessant de notre Société.

Nous vous prions, Monsieur et cher Collègue, de faire, dès à présent, à cette adresse, tous les envois nous concernant.

Nous serons heureux d'accueillir dans nos nouveaux locaux ceux de nos correspondants qui seraient de passage à Nancy, et de mettre à leur disposition nos laboratoires et nos salles de travail.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Président, V. RISTON.

